

## RÉPUBLIQUE KHMÈRE

**Dates des élections:** 3 septembre 1972 (Assemblée nationale)  
17 septembre 1972 (Sénat)

### But de la consultation

Les électeurs étaient appelés à élire 32 membres du Sénat et tous les membres de l'Assemblée nationale, nouvellement institués à la suite de l'approbation de la Constitution, le 30 avril 1972, par référendum populaire.

### Caractéristiques du Parlement

Le Parlement de la République khmère se compose de 2 Chambres, le Sénat et l'Assemblée nationale.

Le Sénat comprend 40 membres élus avec un mandat de 6 ans, renouvelables par moitié tous les 3 ans. Les 3/5 des membres du Sénat sont élus indirectement par les différentes régions, 1/5 par l'administration civile et 1/5 par le Conseil des forces armées.

L'Assemblée nationale comprend 126 membres élus au suffrage direct avec un mandat de 4 ans.

### Système électoral

Sont électeurs pour la constitution de l'Assemblée nationale, tous les citoyens de la République khmère, sans distinction de sexe, âgés de 18 ans révolus, inscrits sur les registres électoraux et en pleine possession de leur droits civils. Les électeurs doivent être âgés de 40 ans pour élire les membres du Sénat.

Les registres électoraux sont révisés tous les 4 ans. L'exercice du droit de vote n'est pas obligatoire.

Sont éligibles à l'Assemblée nationale, tous les citoyens, sans distinction de sexe, âgés de 25 ans révolus et membres d'un parti politique. Les candidats au Sénat doivent être âgés de 40 ans révolus. Ne sont pas éligibles, les personnes ayant acquis la nationalité khmère depuis moins de 10 ans. Le mandat parlementaire est incompatible avec l'exercice de toute fonction publique. Par contre, les parlementaires peuvent être membres de la Haute Cour de Justice.

Pour l'élection de l'Assemblée nationale, le pays est divisé en 61 circonscriptions électorales. Chacune de ces circonscriptions élit de 1 à 3 Députés au scrutin de liste majoritaire. La Constitution prévoit que les Sénateurs sont

élus à la majorité relative mais elle fixe en outre que, en cas de guerre ou de crise nationale, tous les membres du Parlement peuvent être élus directement au scrutin de liste majoritaire.

Il est procédé à une élection partielle chaque fois qu'un siège devient vacant au Parlement en cours de législature.

### Considérations politiques générales et déroulement de la consultation

A la suite du référendum du 30 avril 1972, par lequel le peuple a approuvé la Constitution instituant un nouveau Parlement, ont eu lieu des élections pour lesquelles s'affrontaient le Parti social républicain et le *Pracheachon* (Parti du peuple), nouvellement créé et dont le nom et le symbole (une charrue) ont été empruntés à l'ancien Parti communiste cambodgien. Protestant contre certaines dispositions de la nouvelle Loi électorale \* relatives à la représentation, les 2 principaux partis d'opposition, le Parti républicain et le Parti démocrate, décidaient, respectivement le 3 et le 6 août 1972, de boycotter les élections.

Les principaux événements, au cours de la campagne électorale, ont été la poursuite du conflit armé et les mesures prises en vue de consolider le régime républicain et de favoriser le développement économique d'après-guerre.

Dirigé par le Colonel Lon Non, frère du Président Lon Nol, le Parti social républicain obtenait 126 sièges à l'Assemblée nationale dont 116 faute d'opposants à ses candidats.

Lors des élections du Sénat, tenues le 17 septembre, ce même Parti avait également obtenu 32 sièges dont 24 ne lui avaient pas été disputés.

Le nouveau Cabinet a été formé le 15 octobre.

### Données statistiques

#### 1. Résultats du scrutin et répartition des sièges au Parlement

Nombre d'électeurs inscrits . . . . .	.1 686 900
Votants. . . . .	.1 325 559 (78,6 %)
Bulletins blancs ou nuls. . . . .	8 498
Suffrages valablement exprimés. . . . .	.1 317 061

\* Voir section *Evolution parlementaire*, p. 11.

Formation politique	Nombre de candidats	Suffrages obtenus	0/ /o	Nombre de sièges à l'Assemblée nationale
Parti social républicain . . . . .	126	1 304 207	99,1	126
<i>Pracheachon</i> . . . . .	10	12 854	0,9	
				126

Formation politique	Nombre de candidats	Suffrages obtenus	%	Nombre de sièges au Sénat
Parti social républicain . . . . .	32	989196*	95,71	32
<i>Sangkum Reastr</i> . . . . .	8	43 171	4,29	
				<b>32**</b>

\* Y compris 30 116 suffrages en faveur des Sénateurs représentant l'administration civile.  
 \*\* 8 Sénateurs supplémentaires (militaires sans étiquette) sont choisis par le Conseil des forces armées.

## 2. Répartition des Députés par catégories professionnelles

Administrateurs. . . . .	.71
Professions libérales et cadres supérieurs . . . . .	.38
Travailleurs. . . . .	.13
Hommes d'affaires et industriels. . . . .	.4
	126

## 3. Répartition des Députés par sexes

Hommes. . . . .	.122
Femmes. . . . .	.4
	126

## 4. Répartition des Députés par classes d'âge

Moins de 30 ans. . . . .	.12
30-50. . . . .	.97
Plus de 50 ans. . . . .	.17
	126